

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, 3 décembre 2024 à 19H00.

Sont présents à cette séance :  
Maire Monsieur Dany Quirion  
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion  
Siège no 2 Madame Karine Champagne  
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux  
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier  
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin  
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour de la rencontre**

- 1.Ouverture de la séance
- 2.Adoption de l'ordre du jour
- 3.Dépôt des procès-verbaux
- 4.LÉGISLATION**
  - 4.1TECQ 2024-2028
  - 4.2Cour municipale 2025
  - 4.3Adoption du règlement 241-2024
- 5.FINANCES**
  - 5.1Compte pour approbation
  - 5.2Quote-part programme subvention loyer
  - 5.3Paiement 4%
  - 5.4 Paiement no 2 Tronçon 009
  - 5.5 Paiement WSP Tronçon 009
  - 5.6 Paiement Englobe Tronçon 009
- 6.MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX**
- 7.PERSONNEL**
- 8.LOISIRS ET CULTURE**
  - 8.1PDT local
  - 8.2Jeunesse Canada au travail
- 9.RAPPORT**
- 10.CORRESPONDANCE**
- 11.AUTRES SUJETS**
  - 11.1 Vente de garage 2025

## 11.2 Gratuité tournoi des pioches

12.Période de questions

13.Ajournement de la séance

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2024-12-310** Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

### 3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

**2024-12-311** Il est proposé par monsieur Shawn Marier, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 novembre et la séance d'ajournement du 19 novembre 2024.

### 4. LÉGISLATION

#### 4.1. TECQ 2024-2028

**2024-12-312** **Considérant** que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

**Considérant** que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**Que** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

**Que** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**Que** la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

**Que** la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

**Que** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution

#### **4.2. COUR MUNICIPALE 2025**

**2024-12-313**

**Considérant** que le conseil municipal doit obtenir les services d'un bureau d'avocats pour les représentations en Cour municipale;

**Considérant** que la firme Morency société d'avocats offre ses services pour les représentations de la municipalité de St-Honoré-de-Shenley à la Cour municipale pour l'année 2025 ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le renouvellement auprès de la firme Morency société d'avocats soit réalisé pour les représentations en Cour municipale pour 2025.

#### **4.3. ADOPTION DU RÈGLEMENT 241-2024**

**2024-12-314**

**Considérant** qu'un avis de motion du règlement 241-2024 a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 novembre 2024;

**Considérant** qu'un projet de règlement a dûment été déposé et qu'une présentation de celui-ci a été faite auprès des membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 novembre 2024 ;

**Considérant** que les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement numéro 241-2024 et ont pu émettre leur opinion à cet effet ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 241-2024, intitulé RÈGLEMENT NUMÉRO 241-2024 PORTANT SUR LA COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL.

## 5. FINANCES

### 5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2024-12-315

**Considérant** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de novembre 2024 au montant total de 552 576.79 \$ soit adoptée telle que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et allocations payés :	43 542.62 \$
Factures payées :	449 681.80 \$
Factures à payer :	59 352.37 \$

### 5.2. QUOTE-PART PROGRAMME SUBVENTION AU LOYER

2024-12-316

**Considérant** que le conseil municipal a reçu une demande de contribution financière de l'Office d'Habitation du Sud de la Chaudière ;

**Considérant** que la municipalité a une entente pour le paiement de 10 % des coûts du supplément au loyer pour les résidents bénéficiant d'une subvention au loyer ;

**Considérant** que la contribution financière pour l'année 2024 s'élève à 465.83\$;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** l'aide financière de 465.83\$ soit versée à l'Office d'Habitation du Sud de la Chaudière et soit prise au budget général.

### 5.3. PAIEMENT 4%

2024-12-317

**Considérant** que monsieur Yannick Jean ne travaille plus pour la municipalité;

**Considérant** que monsieur Jean était en accident de travail;

**Considérant** que la municipalité doit à monsieur Jean 4% moins les déductions;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la municipalité verse 4 %, moins les déductions à monsieur Yannick Jean pour la fermeture de son dossier avec la municipalité de St-Honoré-de-Shenley.

#### **5.4. PAIEMENT NO 2 TRONÇON 009**

**2024-12-318**

**Considérant** que les travaux du tronçon 009 du réseau d'aqueduc ont été effectués ;

**Considérant** que le paiement no 2 de 64 900.05\$ taxes incluses est demandé par la firme Excavation Bolduc ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le paiement de 64 900.05\$ taxes incluses soit effectué à la firme Excavation Bolduc pour les travaux du tronçon 009 réseau d'aqueduc ;

**Que** le paiement soit fait dès la réception des documents;

**Que** le projet soit financé via le règlement d'emprunt du projet lorsque celui-ci épuisé via le surplus cumulé.

#### **5.5. PAIEMENT WSP TRONÇON 009**

**2024-12-319**

**Considérant** que les travaux du tronçon 009 du réseau d'aqueduc ont été effectués ;

**Considérant** que le paiement de 13 305.48\$ taxes incluses est demandé par la firme WSP CANADA INC. ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le paiement de 13 305.48\$ taxes incluses soit effectué à la firme WSP Canada inc. pour les travaux du tronçon 009 réseau d'aqueduc ;

**Que** le projet soit financé via le règlement d'emprunt du projet lorsque celui-ci épuisé via le surplus cumulé.

#### **5.6. PAIEMENT ENGLOBE TRONÇON 009**

**2024-12-320**

**Considérant** que les travaux du tronçon 009 du réseau d'aqueduc ont été effectués ;

**Considérant** que le paiement de 4 337.32\$ taxes incluses est demandé par la firme Englobe ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le paiement de 4 337.32\$ taxes incluses soit effectué à la firme Englobe pour les travaux du tronçon 009 réseau d'aqueduc ;

**Que** le projet soit financé via le règlement d'emprunt du projet lorsque celui-ci épuisé via le surplus cumulé.

## **6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX**

### **7. PERSONNEL**

### **8. LOISIRS ET CULTURE**

#### **8.1. PDT LOCAL**

**2024-12-321**

**Considérant** que le conseil désire faire l'achat d'équipement aux jeux d'eau et d'une table pour un parc;

**Considérant** que le Politique de Développement du Territoire volet local offre une aide financière;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la responsable des sports, loisir et culture à déposer une demande d'assistance financière dans le programme PDT local à la MRC pour des équipements aux jeux d'eau et aux différents parcs;

**Que** la responsable des sports, loisirs et cultures est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention.

#### **8.2. JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL**

**2024-12-322**

**Considérant** que Service Canada offre une aide financière dans le programme de jeunesse Canada au travail;

**Considérant** que la Municipalité répond aux critères du programme ;

**Considérant** que la responsable des sports, loisir et culture veut déposer une demande d'aide financière pour des emplois d'été étudiants;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à effectuer une demande d'aide financière pour subventionner des emplois d'été d'étudiants ;

**Que** la responsable des sports, loisirs et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention ;

**Que** le gouvernement provincial offre un programme pour subvention salariale (jusqu'à 50%) pour la rémunération d'un étudiant;

**Considérant** que nous avons un employé à rémunérer à la Maison Rouge pour la période estivale;

## **9. RAPPORT**

## **10. CORRESPONDANCE**

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de novembre 2024.

## **11. AUTRES SUJETS**

### **11.1. VENTE DE GARAGE 2025**

**2024-12-323**

**Considérant** que le conseil municipal désire offrir 2 journées aux résidents pour des ventes de garage;

**Considérant** que le conseil propose le 31 mai et le 1er juin 2025;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil offre aux résidents d'opérer des ventes de garage le 31 mai et le 1er juin 2025 gratuitement.

### **11.2. GRATUITÉ TOURNOI DES PIOCHES**

**2024-12-324**

**Considérant** que monsieur Miguel Goupil veut organiser le tournoi des pioches le 31 décembre 2024 ;

**Considérant** que la Municipalité tient à cet événement rassembleur ;

**Considérant** que l'organisateur prend en charge le ménage du site ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la location gratuite de l'aréna, de la glace et de 5 chambres de joueurs pour l'organisation du tournoi des pioches du 31 décembre 2024 ;

**Que** la salle sera remise à l'ordre pour le 1<sup>er</sup> janvier à midi ;

## 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

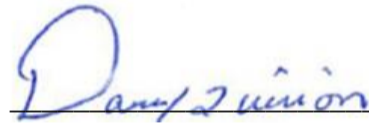
Aucune question n'a été posée.

## 13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**2024-12-325**

Il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 17 décembre 2024.

Il est 20h00.



\_\_\_\_\_  
Dany Quirion, maire



\_\_\_\_\_  
Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier